

Solgne, le 6 décembre 2018

Arrondissement de Metz-Campagne



Commune
de

Solgne

Communauté de Communes du Sud Messin
Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER
Président de la CC du Sud Messin
Bâtiment Tertiaire Aéroport
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

V/ réf :

N/Réf : JS/OL 0512/2018

Objet : Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées section 27 n° 179 et 183.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal de Solgne a décidé en date du 06 novembre 2018, la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous prie de recevoir afin de nous faire part de votre avis sur cette modification :

- Copie de mon arrêté 2018/09 du 04 décembre 2018 engageant la modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Jean STAMM



Solgne, le 6 décembre 2018

Arrondissement de Metz-Campagne



Commune
de
Solgne

CONSEIL REGIONAL – GRAND EST
Monsieur Jean ROTTNER
Président du Conseil Régional
1, Place Adrien-Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex

V/ réf :
N/Réf : JS/OL 0212/2018

Objet : Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées section 27 n° 179 et 183.

Monsieur le Président du Conseil Régional,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal de Solgne a décidé en date du 06 novembre 2018, la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous prie de recevoir afin de nous faire part de votre avis sur cette modification :

- Copie de mon arrêté 2018/09 du 04 décembre 2018 engageant la modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Régional, mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Jean STAMM



Arrondissement de Metz-Campagne



Commune
de
Solgne

Syndicat Mixte du SCoTAM
Monsieur Henri HASSER
Président du syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park
11, Boulevard Solidarité
BP 55025
57071 METZ Cedex 3

V/ réf :
N/Réf : JS/OL 0412/2018

Objet : Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées section 27 n° 179 et 183.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal de Solgne a décidé en date du 06 novembre 2018, la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous prie de recevoir afin de nous faire part de votre avis sur cette modification :

- Copie de mon arrêté 2018/09 du 04 décembre 2018 engageant la modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Jean STAMM



Solgne, le 6 décembre 2018

Arrondissement de Metz-Campagne



Commune
de
Solgne

CONSEIL DEPARTEMENTAL - Moselle
Monsieur Patrick WEITEN
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
1, rue du Pont-Moreau
CS 11096
57036 METZ Cedex 01

V/ réf :
N/Réf : JS/OL 0312/2018

Objet : Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées section 27 n° 179 et 183.

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal de Solgne a décidé en date du 06 novembre 2018, la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous prie de recevoir afin de nous faire part de votre avis sur cette modification :

- Copie de mon arrêté 2018/09 du 04 décembre 2018 engageant la modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Départemental, mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Jean STAMM

Solgne, le 4 décembre 2018

Arrondissement de Metz-Campagne



Commune
de
Solgne

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Monsieur le Préfet de la Moselle
9, Place de la Préfecture
B.P. 71014
57034 METZ CEDEX

V/ réf :
N/Réf : JS/OL 0112/2018

Objet : Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
Demande de modification de zonage sur les parcelles cadastrées section 27 n° 179 et 183.

Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal de Solgne a décidé en date du 06 novembre 2018, la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous prie de recevoir afin de nous faire part de votre avis sur cette modification :

- Copie de mon arrêté 2018/09 du 04 décembre 2018 engageant la modification simplifiée du PLU ;
- Le projet de modification.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes sentiments les plus respectueux.

Le Maire,

Jean STAMM

